



Evaluation residence et ISF

Par **glyphor**, le **16/09/2017** à **11:58**

Bonjour, Suite à une succession, je suis devenu propriétaire d'une maison individuelle située sur un grand terrain. Il y a deux ans, la ville a adopté un nouveau PLU et a mis notre quartier dans une OAP pour urbaniser. De nouvelles règles autorisant des immeubles de grande hauteur s'appliquent dans l'OAP. Contacté par des promoteurs j'ai refusé de vendre. Cependant, plusieurs propriétaires de maisons individuelles ont accepté de vendre car les prix offerts étaient attractifs. Les données sur ces ventes, situées dans un rayon de moins de 500 mètres de mon domicile, sont accessibles sur le site impots.gouv.fr et font apparaître un prix du m² de terrain à bâtir beaucoup plus élevé qu'avant l'adoption du nouveau PLU. Si je rapporte ce nouvel élément de prix, à la superficie de mon terrain, je pense être redevable de l'ISF. Est-ce que je dois obligatoirement faire une nouvelle évaluation de mon bien et déposer une déclaration d'ISF ?